

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Confortement de la dérivation Camoins-Aubagne – tronçon Salette**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Par délibération DEA 009-1462/16/CM du 15 Décembre 2016, il a été approuvé la création de l'opération « Confortement de la dérivation Camoins-Aubagne – tronçon Salette » (opération 2017102400).

Depuis 30 ans, le tronçon Salette a fait l'objet de nombreux travaux de réparation, suite aux désordres constatés.

En 2004, ce tronçon a été busé par une canalisation circulaire en polyéthylène haute densité (PEHD) DN1500 mm, posée dans la section rectangulaire de la dérivation, puis remblayée jusqu'au niveau des maçonneries des piédroits.

Depuis 2004, de nombreuses réparations ponctuelles ont dû être réalisées sur la buse PEHD, celle-ci se déchirant régulièrement en raison des mouvements affectant la maçonnerie du canal. Aujourd'hui, il est nécessaire de conforter définitivement la structure de la dérivation Camoins-Aubagne sur ce tronçon, pour sécuriser l'approvisionnement en eau brute des communes situées en aval.

Par ailleurs, par délibération PEDD 006-1470/15/CC du 20 novembre 2015 a été approuvé le contrat de protection et d'économie de la ressource en eau (CONPERE) entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine Marseille Provence. Ce contrat comporte un programme précis d'études et de travaux stratégiques pour la période 2015-2018.

L'opération « Confortement de la dérivation Camoins-Aubagne – tronçon Salette » est inscrite dans ce programme.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 200 000,00 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	30,00 %	360 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	70,00 %	840 000,00 euros